

Bourse d'Études Sara Carreira

Pour formaliser la demande de bourse d'études Sara Carreira et conformément au règlement, il est obligatoire de soumettre les documents suivants :

1. Pièce d'identité (carte de citoyen du candidat)
2. Déclaration du ménage du candidat, délivrée par l'Autorité fiscale dans les 30 (trente) jours précédant la date de la demande ;
3. Certificat de résidence identifiant tous les membres du ménage, délivré par le Conseil paroissial, dans lequel le nombre de personnes composant le ménage doit être clairement identifié et, s'il est composé uniquement du candidat, cela doit être mentionné ;
4. Preuve des revenus de chacun des membres du ménage, déclaré pour l'année civile précédente ou, le cas échéant, rapportés aux intervalles mentionnés dans les paragraphes ci-dessous, à savoir :
 - a. Preuve de l'évaluation fiscale, ou une déclaration d'exemption de paiement de taxes délivrée par l'administration fiscale pour les deux derniers exercices fiscaux ;
 - b. Preuve des aides, allocations, pensions, subventions ou autres prestations dont ils bénéficient, par déclaration de l'Institut de la sécurité sociale, le cas échéant ;
 - c. Preuve des trois dernières fiches de paie de tous les membres du foyer qui exercent une activité rémunérée ;
 - d. Preuve de tous les revenus qui n'ont pas été couverts par la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les deux années fiscales précédentes, sont effectivement acquis à la date de la demande.
5. Preuve de l'évaluation scolaire du candidat, à savoir :
 - a. Certificat de qualification du candidat ;
 - b. Document attestant de la réussite académique dans les matières/unités d'enseignement au cours de l'année académique précédant la candidature, indiquant le nombre de matières/unités d'enseignement auxquelles le candidat a été inscrit et leur classement final ;
 - c. Preuve des résultats scolaires dans les matières/unités d'enseignement de l'année scolaire en cours. Si le classement définitif des matières / unités

d'enseignement du troisième trimestre ou du deuxième semestre n'a pas encore été publié, le candidat doit présenter le classement obtenu au cours du trimestre ou du semestre précédent.

6. En plus des documents et informations mentionnés ci-dessus, les dépenses du ménage suivantes seront prises en compte, pour lesquelles des pièces justificatives doivent être présentées :

- a. Frais de logement (document bancaire indiquant le montant mensuel de l'hypothèque ou quittance de loyer mensuelle) ;
- b. Reçu de paiement mensuel de la copropriété, le cas échéant ;
- c. Assurance habitation obligatoire, le cas échéant ;
- d. Dépenses mensuelles en médicaments justifiées par une déclaration médicale, le cas échéant ;
- e. Justificatif des frais mensuels de participation de tous les éléments du ménage du candidat, à savoir : nourrice, crèche, maternelle, activités loisirs (ATL), aide à domicile, centre de jour et maison de retraite.

7. Lettre de motivation et/ou vidéo du candidat ;

8. Lettre de recommandation d'un professionnel connaissant votre parcours académique et civique et vos performances, tel qu'un enseignant, un assistant social, un psychologue, un coach ou tout autre professionnel de référence ;

9. Déclaration signée par le candidat ou, si le candidat est mineur, par son représentant légal, consentant au traitement des données personnelles du candidat par l'ASC (formulaire disponible sur le site web de [l'ASSOCIATION SARA CARREIRA](#)).